

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

---

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL35

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 23.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à la création de centres de rétention européens aux frontières de l'Union européenne.

En effet, cet alinéa 23 « *Encourage la réflexion autour d'une procédure aux frontières extérieures (...) permettant de retenir (...) les personnes arrivant irrégulièrement et sollicitant l'asile* ».

Si nous avons d'ores et déjà dénoncé les conditions de rétention et la rétention en tant que telle pour les atteintes graves qu'elle fait subir à des personnes qui n'ont été coupables d'aucun crime, nous estimons qu'il est inenvisageable de réfléchir à la création de centres de rétention européens aux frontières de l'Union européenne.